

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF1355

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 57

A l'alinéa 2, substituer aux mots :

« les administrations fiscale et douanière »,

les mots :

« l'administration fiscale et l'administration des douanes et droits indirects ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.